

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA
SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES FONCTION-
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

✓ I S A S :

SECRET N° 87/275 / MTSSJ / LGFT-
DGFCE portant promotion au titre de
l'année 1986 des fonctionnaires des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I
de l'Information. En tête SAIDARA Remé.

LE PREMIER MINISTRE,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n°076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratifica-
tion de l'Ordonnance n°049/84 du 23 Août 1984, portant modification
de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n°15/62 du 3 Février 1962, portant Statut Général
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le Décret n°62-130/FP du 9 Mai 1962, fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le Décret n°62-197/FP du 5 Juillet 1962, fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créés par la loi n°15/62 du 3 Fé-
vrier 1962 portant Statut Général des fonctionnaires ;
(/u le Décret n°62-198/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le Décret n°65-170/FP du 25 Juin 1965, réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le Décret n°74-470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et
remplaçant des dispositions du décret n°62-196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

DCF. --
(/u le Décret n°84-856 du 8 Août 1984, portant nomination
du Premier Ministre ;
(/u le Décret n° 86/1172 du 10 Décembre 1986, portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 86/1173 du 10 Décembre 1986, portant organi-
sation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u le Décret n°85-260 du 5 Mars 1985 déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
(/u le Décret n°82-924 du 20 Octobre 1982, portant Statut
Particulier des cadres de l'Information ;
(/u le Décret n°86-877 du 18 Juillet 1986, sur la prise
d'effet des avancements et reclassements ;
(/u le Décret n° 87/273 / MTSSJ / LGFT- DGFCE du 5/6/87
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année
1986 des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I
de l'Information et dressant la liste des fonctionnaires de ces
mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans.

/) E C R E T E :

...../.....

Article 1er : - Dont promus aux échelon ci-après, au titre de l'année 1986, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I de l'Information dont les noms suivent :

VI. JOURNALISTES NIVEAU III.

Au 2ème échelon, indice 920 :

GAMBLA (René) p/c du 01.02.87	Ewéti
KIIBIKI (Charles) p/c du 09.05.87	DFPI
SABONDI-BINGA Mathieu p/c du 02.01.87	Radio
AGALDZIANI (Michel) p/c du 08.06.87	Radio
AGOULOU Casimir p/c du 05.06.87	ACI
GOUALA (Joseph) p/c du 05.06.87	T.V.
TCHOUNDOU Félix p/c du 08.06.87	T.V.
NEOUTSI (Jacqueline) p/c du 08.06.87	T.V.
NTAM Georges p/c du 08.06.87	T.V.
NGOLA BAMISSI (Jeanne) p/c du 08.06.87	T.V.
KOUNDOU-IKONGA (Claire) p/c du 08.06.87	T.V.
ALONDE (Jean-Marc) p/c du 01.01.87	Stage
ESQUI François p/c du 05.12.87	Ewéti

Au 5ème échelon, indice 1240 :

FAYETED-LIKANO (Albert) p/c du 01.10.87	Stage
---	-------

Au 7ème échelon, indice 1540 :

BOUETOBOUSSA (Charles) p/c du 18.08.87	DFPI
--	------

VII. - I N G E N I E U R S.

Au 2ème échelon, indice 940 :

ONDAY-AKIERA (François) p/c du 15.01.87	Stage
MAVOUGOU-MOUTALBOU (Abel) p/c du 15.05.87	T.V.

.....

M. Zairi

Article 2 : - Conformément aux dispositions du Décret n°86/877 du 18 Juillet 1986 susvisé, cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 3 : - Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel, de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 5 JUIN 1987

Le Ministre du Travail, de
la Sécurité Sociale et de la
Justice, Garde des Sceaux,

M. Kimbembe

Commandant Dieudonné KIMBEMBE; -

[Signature]

Angé Edouard FOUQUET.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
MIPT/CAR	2
DFEE/SP	5
LGA/DALF	2
DGPE/DALF	2
DGFP/DGLCE	6
DGB	3
DCF	1
DPFI	2
INTERESSES	17
DOSSIERS	41
SGG/DC	3
DST/DGPE	2.-